

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023 à 20H30

Présents: LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, PONTET Pascal, MARIETON Florent, FELIX Sophie, FORESTIER Emilie, FELIX Bertrand, CASIEZ -PIOLOT Julie, MORET Fabien, LECUYER Isabelle, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie

Absent excusé : COUTURIER David

Mme FORESTIER Emilie a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26.01.2023 :

Le CR est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Vote du compte administratif 2022 – Budget Général
- Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Général
- Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022
- Vote des taux des impôts locaux année 2023
- Vote du budget primitif 2023
- Participation financière au relais d'assistantes maternelles de la Mutuelle Bout d'Chou année 2023
- Charges SYDER année 2023
- Lotissement hameau Les Bruyères : fixation du prix de vente des lots au m²
- Raccordement du chemin de la Goutte au réseau public de distribution d'électricité et convention avec ENEDIS
- Questions diverses

1) Vote du Compte Administratif 2022 – Budget Général

Il fait apparaître un excédent de clôture de 234 656,03€

Fonctionnement : 95 115,34€

Investissement : 139 540,69 €

M. le maire s'étant retiré, Adopté à l'unanimité

2) Approbation du Compte de Gestion 2022 – Budget Général

Il fait apparaître le même résultat que le compte administratif 2022 : 234 656,03€

Adopté à l'unanimité

3) Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement 2022

Le compte administratif 2022 fait ressortir un résultat de fonctionnement cumulé positif de clôture de 95 115,34€

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Au compte 1068 en recettes d'investissement pour 70 000,00€

Au compte 002 en recettes de fonctionnement pour 25 115,34€

Adopté à l'unanimité

- 4) Vote des taux des impôts locaux année 2023
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 4,91%
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,34%
Pas d'augmentation des taux d'imposition.
Adopté à l'unanimité
- 5) Vote du Budget primitif 2023
Section de fonctionnement : 458 513,34€
Section d'investissement : 981 569,65€
- 6) Participation financière au fonctionnement du relais d'assistantes maternelles de la Mutuelle Bout D'Chou 2023 – versement d'un acompte
Le conseil municipal vote un acompte de 1 279,30€ à la Mutuelle Bout D'Chou pour l'année 2023 concernant la participation financière au fonctionnement du RAM.
Adopté à l'unanimité
- 7) Charges SYDER 2023
Total des charges dues pour 2023 : 8 555,20€. Ces charges sont fiscalisées.
Adopté à l'unanimité
- 8) Lotissement Hameau Les Bruyères – Fixation du prix de vente des lots
M. le maire rappelle que le permis d'aménager a été obtenu le 29.09.2022.
Ce lotissement comporte 5 lots pour les surfaces suivantes :
Lot 1 757 m² ; Lot 2 738 m² ; Lot 3 623 m² ; Lot 4 639 m² ; Lot 5 641 m²
M. le maire rappelle la délibération en date du 13.12.2022 portant sur la création d'un budget annexe lotissement à compter du 01.01.2023.
M. le Maire rappelle la délibération en date du 26.01.2023 approuvant et votant le budget annexe lotissement du Hameau Les Bruyères.
Le conseil municipal valide le prix de vente des lots du Hameau Les Bruyères à 79€ TTC le m².
Les acquéreurs s'engagent à déposer un permis de construire dans un délai maximum de 1 an à compter de la signature de la lettre d'engagement puis démarrer les travaux de construction dans un délai de 1 an maximum à partir de la date d'octroi du permis de construire.
Adopté à l'unanimité
- 9) Raccordement du chemin de la Goutte au réseau public de distribution d'électricité et convention avec ENEDIS
M. le Maire présente l'avant-projet sommaire d'alimentation électrique du lotissement Hameau Les Bruyères – chemin de la Goutte à Ronno transmis par ENEDIS.
Le devis d'ENEDIS pour la demande de raccordement s'élève à : 9 231.68€ HT soit 11 078.02€ TTC.

Une convention liée à la proposition de raccordement est à passer entre la Commune de Ronno et ENEDIS : le prix global et forfaitaire dû par Enedis à la Commune de Ronno s'élève à 6 771.94€ HT.

10) Questions diverses

- *L'élection du conseil municipal des jeunes a eu lieu le 03.03.2023, 9 élèves ont été élus.
- *Ecole : une porte ouverte aura lieu le 15 mai 2023 de 16h30 à 18h00.
- * La Journée de la résistance aura lieu au monument du Col du Pilon le dimanche 25 juin 2023 à 10h15
- *Fleurissement : en raison des épisodes de sécheresse, la commission fleurissement a décidé de réduire le fleurissement de la commune, vu avec les agents techniques
- *Le groupe théâtral a apprécié le chauffage de la salle du bas lors de ses représentations, signale que les dalles devant la salle des fêtes sont à réajuster
- *Comité des fêtes : le retour de la marche aura lieu le 23 avril 2023

A RONNO, le 04 avril 2023

Le Maire,

Philippe LORCHEL



La secrétaire de séance,

FORESTIER Emilie

